



LA DÉCADE

LA LETTRE DU CERCLE JEAN-BAPTISTE SAY

« Les lumières et la morale sont aussi nécessaires au maintien de la République que le fut le courage pour la conquérir. »

novembre 2017

POURQUOI « LA DÉCADE » ?

« La Décade philosophique, littéraire et politique » cofondée par Jean-Baptiste Say en avril 1794 était publiée chaque décadi, dernier jour des trois décades qui rythmaient les mois du calendrier républicain. Selon l'affiche publicitaire qui soutint son lancement, son ambition était « d'instruire et amuser » !

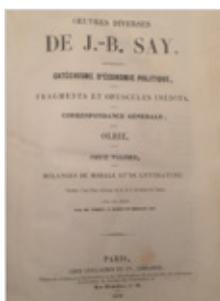
« La Décade », publiée sur internet 10 fois par an, le 10 du mois, sera l'outil de communication du Cercle Jean-Baptiste Say (www.cerclejeanbaptistesay.com), parlera d'économie, tâchera d'instruire et tentera d'amuser... Tentez votre chance ! L'abonnement est gratuit et la diffusion repose sur la promotion des lecteurs. Hommage donc à la sagesse d'un révolutionnaire qui a si bien compris l'importance de la prospérité dans le développement et le maintien de la démocratie. Et si bien expliqué les conditions nécessaires à cette prospérité : la liberté, la propriété, l'échange, le travail. Sans entrepreneurs, point de prospérité et sans prospérité, point de solidarité !

Avec Jean-Baptiste Say comme guide et pédagogue, rappeler les principes fondamentaux de l'économie et expliquer simplement les mécanismes de création de richesse pour qu'ils puissent se remettre en marche dans notre pays, voilà l'ambition de la Décade.

Il nous l'avait bien dit

novembre 2017

« Préjugés et jugements »



Alors que les médias et internet sont prompts à nous amener des faits et des jugements dans un seul paquet, comme le montre notre 0/10 du mois, relisons Jean-Baptiste Say moraliste :

« Un préjugé ne fausse pas le jugement sur un seul objet, mais sur tous. Si malgré le témoignage de ses sens j'enseigne à un enfant qu'un lapin est aussi grand qu'un mouton, et que par tous les moyens que me fournit l'habitude de l'obéissance, l'ascendant de l'âge, de l'instruction, de la force, des menaces même, je parviens à le lui faire croire, son jugement est faussé, non seulement par rapport à la taille des moutons et des lapins, mais sur tout le reste. Il ne peut plus s'en rapporter au témoignage de ses sens, à son jugement. Rien ne lui paraît plus ni prouvé, ni vrai en soi-même ; son esprit est devenu plus timide, plus porté à admettre des faussetés.

Le jugement, comme toutes les autres facultés, se perfectionne par l'exercice. Veut-on l'avoir bon ? Il faut s'habituer à juger par soi-même. Le jugement gagne même lorsqu'il se trompe, comme un enfant apprend l'équilibre, même s'il le perd. Voulez-vous rendre un enfant judicieux ? Laissez-le juger ; ne lui donnez pas des jugements tout faits. Les peuples deviennent judicieux par des procédés analogues. »

Mélanges de morale. Petit volume. 1817. In œuvres diverses.

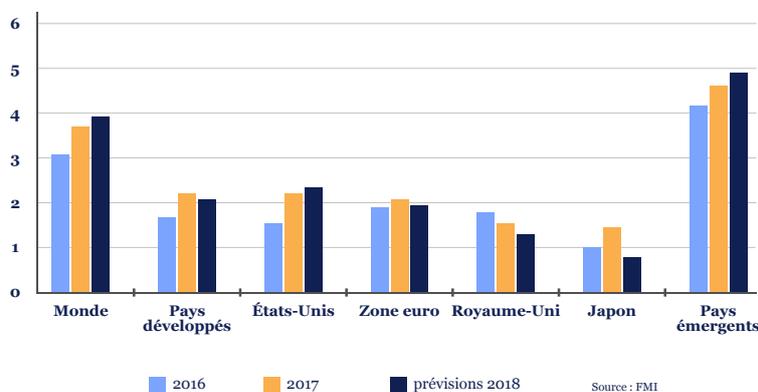
Analyse économique

novembre 2017

Un contexte économique mondial porteur

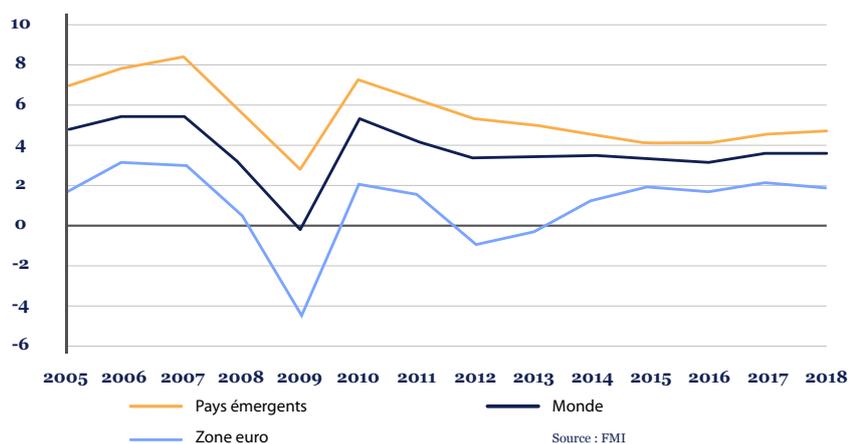
Les principales organisations internationales ont publié leurs prévisions économiques sur les dernières semaines et le message est positif. Le FMI a revu à la hausse sa prévision de croissance pour 2017 de 3,4% en octobre dernier à 3,6% cette année, soit le niveau le plus élevé depuis 2011. L'organisation internationale prévoit 3,8% l'année prochaine. Cette révision à la hausse intervient après plusieurs années où la croissance était régulièrement révisée en baisse. Fin 2014, le FMI attendait une croissance à 4,0% pour l'année 2016, elle n'a été que de 3,2%. Au-delà du seul niveau, d'autres éléments sont aussi positifs, notamment le fait que cette amélioration soit globalement synchronisée. L'OCDE constate en effet que 2017 est la première année depuis la crise financière où les 45 économies qu'elle suit voient leur PIB progresser. Cette synchronisation renforce la solidité du mouvement.

Prévisions de croissance du FMI



Après la crise financière de 2008-2009, la croissance mondiale avait fortement rebondi sur la période 2010-2011 (5,7% et 4,3%) avant de marquer le pas dès 2012 pour atteindre 3,2% en 2016. La crise de la zone euro, qui a entraîné une récession de la zone en 2012-2013, explique une partie du ralentissement, mais l'essentiel provient de la décélération des pays émergents qui sont passés de 5,2% de croissance en 2012-2013 à 4,3% en 2015-2016. On peut y voir l'impact de la forte baisse du prix des matières premières et du ralentissement de la demande chinoise sur les économies productrices de ces matières. Concernant la Chine, le poids plus grand du pays a compensé le ralentissement de la croissance.

Croissance annuelle du PIB



Le rebond actuel de la croissance s'explique par la conjonction de différents facteurs. Premièrement, l'activité accélère dans la zone euro. Depuis près d'un an, le rythme de croissance s'est installé au-dessus de 2,0%. Deuxièmement, les pays producteurs de matières premières vont mieux. Suite à d'importants ajustements sur les devises de ces pays et à la stabilisation des prix des matières premières, l'activité économique s'est stabilisée dans ces pays. La moindre inflation permet notamment aux banques centrales de baisser leurs taux. La stabilisation actuelle de la croissance en Chine est également un facteur positif. Enfin, on observe un redressement de l'investissement un peu partout dans le monde. C'est un élément très positif, car l'investissement permet de prolonger la durée de l'expansion économique en améliorant l'appareil productif de l'économie.

Aux États-Unis, les prévisions du FMI tablent sur une légère accélération de la croissance l'année prochaine, mais si la croissance se maintient sur le niveau actuel, des révisions en hausse sont probables. Une source possible de surprise à la hausse est à trouver du côté de l'investissement résidentiel. La réforme fiscale pourrait avoir un impact sur ces prévisions, mais tout dépendra de l'impact des baisses d'impôts sur l'investissement des entreprises. Des pays comme le Canada ou la Suède affichent aujourd'hui de très forts niveaux de croissance. Le Royaume-Uni reste soumis à l'incertitude : si la récession est évitée, la croissance devrait rester plus faible que ce qu'elle aurait été sans Brexit.

Les pays émergents représentent aujourd'hui 80% de la croissance mondiale mesurée en parité de pouvoir d'achat et 65% en dollars. Un retour de la croissance mondiale sur les 5% requerrait donc une nette accélération de ceux-ci. Or, la Chine est aujourd'hui engagée dans un changement de son modèle de croissance qui bascule de l'investissement vers la consommation. La conséquence est que la croissance ne reviendra pas vers les niveaux records de la décennie 2002-2011 et qu'elle aura même tendance à ralentir. L'Inde dont la croissance est maintenant supérieure à celle de la Chine est encore trop petite pour permettre une accélération similaire à celle que la Chine a provoquée entre 2002 et 2007.

La croissance mondiale devrait donc rester sur les niveaux actuels. Il faudrait un durcissement notable des politiques monétaires pour enrayer cette dynamique et la relative modération de

l'inflation permet pour l'instant aux banques centrales des pays développés les plus en avant dans le cycle économique de normaliser très progressivement leurs taux directeurs. Ce contexte, marqué par une croissance bien orientée et de faibles pressions inflationnistes est porteur pour les marchés financiers. Mais l'abondance du crédit pourrait les conduire à des excès. Les conséquences de ces excès possibles, la gestion par la Chine de sa transition économique, et une apparition brutale de tensions inflationnistes obligeant les banques centrales à durcir soudainement leur politique monétaire, représentent les principaux risques qui pèsent sur cet environnement favorable.

Celui-ci doit être mis à profit pour poursuivre les réformes structurelles et pour continuer de réduire progressivement les déficits publics. Or les dernières prévisions de la Commission européenne montrent pour l'année prochaine une stabilité du déficit français à 2,9% en 2018. Dans un contexte économique aussi favorable, cela veut dire que le solde structurel français va en réalité se dégrader l'année prochaine de -2,4% à -2,8% du PIB potentiel. Une nouvelle contreperformance.

Reçu 10/10



novembre 2017

« Une vérité appartient non pas au premier qui la dit, mais au premier qui la prouve. »
(Traité 1^{re} ed.)

Muhammad Yunus : dans « le Monde » du 4 novembre

Le célèbre promoteur bengalais du microcrédit précise que « *le problème du chômage vient d'un diagnostic erroné* ». Il affirme que le capitalisme a échoué, ce qui est contestable au regard de la prospérité d'une humanité toujours plus nombreuse. En revanche, il en voit justement les limites et les excès, notamment pour ce qui concerne le chômage et le sous-emploi. Un élément essentiel de la solution qu'il préconise est l'entrepreneuriat :

« *La théorie économique nous a inculqué l'idée que chacun doit « chercher un emploi ».*
En France, on peut voir des jeunes brillants, et pourtant chômeurs ou sous-employés. Au lieu de les inciter à exercer leur créativité, on ne leur offre que des allocations chômage avec pour seul objectif d'arriver à travailler pour le compte d'autrui.

Il faut penser autrement. L'être humain est indépendant et entrepreneur par nature. On doit l'encourager en créant des institutions capables de lui apporter des financements. Aujourd'hui, les banques ne s'intéressent qu'aux plus gros, pas aux gens simples ou aux chômeurs, même s'ils ont des idées brillantes.

Nous avons lancé un programme de microcrédit aux États-Unis qui a très bien fonctionné. Au Bangladesh, un jeune aura besoin de 1 500 dollars [environ 1 300 euros] pour créer son entreprise. En France, il demandera 10 000 dollars, c'est la seule différence. »

Collé 0/10

novembre 2017

« L'économie : il y a peu de sujet sur lequel on se soit plus donné carrière pour déraisonner »
(traité 1^{re} ed.)

« Paradise papers » et enfer intellectuel

La plus grande confusion intellectuelle semble diriger la fameuse enquête « Paradise Papers » dont « le Monde » se fait le relai en France. Partant de la posture morale, toujours la plus confortable et la moins contestable, cette enquête dessert pourtant la cause qu'elle semble vouloir défendre : le pauvre contre le riche, l'honnête contre le fraudeur. Car, d'abord, à l'origine de l'information, il y a un vol. Un vol de données nominatives, qui est une faute morale et une faute pénale, mais qui n'interpelle nullement ceux qui jugent en se prévalant d'une compétence d'enquêteurs qui aurait pu s'exercer avant ou sans cette rapine.

Mais peu importe, c'est la confusion économique qui sous-tend cette enquête qui doit être relevée ici :

- 1 • Confusion entre optimisation fiscale et fraude fiscale : l'optimisation fiscale consiste à appliquer la loi et les règlements dans leur intégrité, leur totalité, permettant de réduire la charge fiscale qui pèse sur les acteurs économiques. Lequel d'entre eux ne le ferait pas ? Par exemple, quel journaliste ne déduirait pas ses frais de garde d'enfants ou de soutien scolaire ? Il s'agit pourtant d'optimisation fiscale aussi.

À la différence de la fraude fiscale, qui serait par exemple de ne pas déclarer une « pige » payée en nature par un week-end dans un grand hôtel. Évidemment, les optimisations pour les contribuables ayant des activités internationales se réalisent dans un univers juridique complexe et sur des dimensions qu'il faut rapporter à celles des opérations menées par ce type d'agent économique que sont les entreprises ou les très grandes fortunes. Mais cet univers juridique résulte bien de l'expression de souverainetés nationales ou collectives quand l'Europe est concernée. L'Irlande a été maintenue dans l'euro en dépit de la crise financière de 2011 grâce aux institutions européennes qui n'ont pas exigé en contrepartie qu'elle monte son taux d'impôt sur les sociétés -le plus bas d'Europe- qui est son principal avantage compétitif et qui permet aux grandes multinationales américaines de bénéficier d'une charge fiscale très réduite.

L'optimisation n'est rien d'autre que l'exercice rationnel de son droit à ne payer que l'impôt strictement exigible et pas davantage. C'est bien davantage les États, développant le maquis fiscal et une concurrence proportionnelle à leur impécuniosité qui méritent d'être « épinglés » et non les contribuables qui exercent leurs droits. Car ces droits sont d'ailleurs contenus par le concept « d'abus de droit », genre d'oxymore, qui permet de qualifier en fraude un montage ayant pour seul objet de se soustraire à l'impôt.

Mais au-delà d'un droit, contenu et contrôlé donc, c'est aussi un devoir : n'importe quelle entreprise a pour devoir de minimiser ses charges, celle de l'impôt comme les autres pour lui permettre de survivre et de financer ses investissements. Une entreprise qui négligerait une solution lui permettant de réduire ses frais serait coupable de mauvaise gestion.

- 2 • Confusion entre les « coupables » : le meilleur et le plus efficace des optimiseurs fiscaux reste l'État ; si les agents économiques cherchent à réduire leurs charges, ils n'égalent pas le talent de l'État à maximiser ses recettes. Un exemple récent a été donné par la fameuse taxe sur les dividendes des entreprises, connue et jugée pour être inconstitutionnelle, qui a été maintenue au titre des recettes ordinaires pendant trois ans.

Aucun jugement moral, ni pénal, sur la cavalerie qui consiste pour l'État à dépenser à chaque exercice presque 30% de plus que ses recettes depuis 40 ans par la création et l'accumulation d'une dette sans cesse croissante. Elle finance pourtant l'insuffisant effort de notre pays à produire autant qu'il consomme et qui restera à la charge des générations futures. Celles-ci seront légitimes à penser qu'au-delà de l'optimisation il se sera bien agi d'une fraude, d'un vol, à leurs dépens.

Car l'optimisation fiscale comme les déficits accumulés ont pour origine les limites du consentement à l'impôt. Si celui-ci était complet, les gouvernements feraient voter des budgets équilibrés par des recettes supplémentaires. S'ils ne le font pas, c'est bien qu'ils reconnaissent les limites de ce consentement en optimisant les recettes par l'endettement.

Ces « Paradise Papers » démontrent l'inorganisation internationale de la fiscalité et la concurrence fiscale qui conduit rationnellement les agents à contenir leur consentement à des prélèvements toujours croissants. Il est erroné de confondre optimisation et fraude et de laisser penser que celle-ci ne serait que le fait de plus grands ; la fraude est consubstantielle à l'impôt et témoigne de la résistance de l'individu face à l'État, dès lors que celui-ci ne semble pas honorer par la pertinence de ses dépenses la confiance donnée par ses administrés. Elle est évidemment condamnable en droit et en morale. Mais en morale ces « Paradise Papers » semblent bien dessiner le « Big Brother » qui vient : une fausse vérité proclamée au nom de la vertu et condamnant, sans réflexion ni procès, sur la base de données individuelles et nominatives volées.

Parole d'entrepreneur

novembre 2017

Sophie LAMBERT - Zouzou



Sophie Lambert, 55 ans, a lancé il y a quelques mois, le coffee-shop bio ZOUZOU*, ouvert du petit déjeuner au goûter (et pour le brunch le samedi). Il se positionne sur le créneau de la cuisine « healthy », mais gourmande, dans un quartier de Paris branché où la demande est forte. Cette ancienne de l'Essec a auparavant beaucoup œuvré dans l'industrie du luxe et des cosmétiques, chez L'Oréal notamment. Juste avant Zouzou, elle dirigeait le développement international de la marque Dyptique.

1) Pourquoi être devenue entrepreneur ?

J'avais envie de faire quelque chose qui soit plus en accord avec mes goûts profonds : pour moi, la cuisine, c'est du sérieux, c'est au cœur de l'humain, de son rapport à la vie, à la nature ! Au-delà de cette démarche très personnelle, j'ai travaillé dans des grands groupes, puis dans une PME, je voulais essayer un autre format. Je sentais aussi le besoin de mener quelque chose d'entièrement personnel, quelque chose que j'aurais décidé, moi. Et dont j'aurais dessiné les contours, pour une fois, à ma guise. Enfin, je voulais vivre une nouvelle aventure qui me remette en question.

2) Le chef d'entreprise est-il le seul à entreprendre ?

On n'est jamais seul, on se nourrit des autres, de leurs expériences. Pour mener mon projet, j'ai rencontré énormément de monde, beaucoup d'acteurs de la restauration. Quand on se lance, on crée aussi beaucoup de partenariats avec ses fournisseurs, avec les gens qui travaillent pour soi. On a besoin des autres pour infirmer ou confirmer ses décisions. Mais à la fin, c'est tout de même sur les épaules de l'entrepreneur, seul, que repose la responsabilité des décisions, et surtout la responsabilité de leurs conséquences. Il faut en être conscient, il peut y avoir une grande solitude.

3) Pour vous, qu'est-ce que la création de valeur ?

Mon idée n'est pas de faire fortune avec ce projet. Ce qui le sous-tend, c'était de proposer quelque chose de nouveau, qui réponde à un besoin. Parvenir à créer des emplois et à être rentable sur ce postulat me conviendrait parfaitement. Ce qui m'enrichit beaucoup, dans l'immédiat, c'est de savoir, via les réseaux sociaux, que ce que je crée rassemble des individus, se partage. C'est extrêmement gratifiant, c'est une bonne surprise que cet assentiment soit immédiatement palpable. C'est très « enrichissant » moralement !

4) Quelles sont les trois ou quatre mesures à prendre pour améliorer le développement des entreprises françaises ?

Le principal problème de la restauration, c'est bien connu, est la gestion du personnel, surtout quand on démarre, sans pouvoir tabler sur une grande régularité. Les charges sur les salaires sont trop lourdes, les formalités trop complexes, le format du contrat de travail classique n'est pas adapté aux fluctuations des besoins dans ce métier... Ce n'est pas un hasard si tant de gens s'en sortent en payant au black leur personnel ! Je rêve d'une sorte de plate-forme que l'on pourrait renseigner en 2 clics, au coup par coup, la veille au soir, pour déclarer qu'on va employer un tel ou une telle, identifié par leur numéro de sécurité sociale, 3 heures mercredi, ou 5 heures samedi !

* 8, Rue Léopold Bellan, 75002 Paris, zouzoucafe.com